

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

03 MARS 2025



MOTO-CLUB: Val Guiers Savoie
E-MAIL: michelgambin@orange.fr
TÉLÉPHONE: 0630290473
ORGANISATEUR TECHNIQUE: MCVG

N° D'ÉPREUVE FFM: 328
DATE: 01-06-2025
LIEU: Saint Béron

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Michel BERNARD	Licence : 003604
Président du Jury ou Arbitre*	Dorian HUGES	Licence : 222814
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	Carole GIROUD	Licence : 196135
Responsable du chronométrage	Nélisha BONNEMOY	Licence : 401126

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50 cc	6 ans	8 ans	50 cc	
65 cc	7 ans	11 ans	65 cc	
85 cc	9 ans	15 ans	66 cc à 85 cc	
125 cc	13 ans		125 cc	2 temps
Motos Anciennes	18 ans		125 cc à 500 cc	de 1968 à 1997

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires* : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, *fortement recommandés* : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION


Nom du responsable médical ...	Docteur JM Kah		
Nombre de secouristes	4	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	Pont de beauvoisin	Temps de trajet (en min)	15 mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	terrain Michel Gambin	Longueur du circuit	950 m
Adresse	1041 route de chaille	Largeur minimum de la piste	4 m
		Largeur de la grille	30 m
		Longueur de la ligne droite de départ	110m
		Nombre d'OCP*	10
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **28**
En manche : **28**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **30/01/2025**

Moto Club Val Guiers Savoie
Moto Fédération Française
515 route du bayard 73330 Domessin

VISA DE LA LIGUE

DATE: **04 MARS 2025**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26000 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : Val Guiers Savoie

DATE : 31/05/2025 au 01/06/2025

LIEU : Saint Béron 73520



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
31 mai	Contrôles administratifs		
16h	Contrôles techniques	Toutes	4h
1 juin			
6h45	Contrôles techniques	Toutes	45mn
8h	Essais Libres	50cc	10mn
8h15	Essais Libres	65cc	10mn
8h30	Essais Libres	85cc	10mn
8h45	Essais Libres	125cc serie1	10mn
9h	Essais Libres	125cc serie 2	10mn
9h15	Essais Libres	motos anciennes	15mn
9h35	Pause		20mn
9h55	Essais Chronométrés	50cc	10mn
10h10	Essais Chronométrés	65cc	15mn
10h30	Essais Chronométrés	85cc	15mn
10h50	Essais Chronométrés	125 serie1	15mn
11h10	Essais Chronométrés	125 serie2	15mn
11h30	Essais Chronométrés	motos anciennes	15mn
11h50	Manche 1	50cc	8mn+1tour
	Repas		
14h	Manche 1	65cc	12mn+1tour
14h20	Manche 1	85cc	15mn+1tour
14h40	Manche 1	125cc serie1	15mn+1tour
15h00	Manche 1	125serie2	15mn+1tour
15h20	Manche 1	motos anciennes	15mn+1tour
15h40	Manche 2	50cc	8mn+1tour
15h55	Manche 2	65cc	12mn+1tour
	Pause		
16h30	Manche 2	85cc	15mn+1tour

MOTO-CLUB: Val Guiers Savoie

DATE: 01 juin 2025

LIEU: Saint Béron

<i>HEURE</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
16h50	Manche 2	serie1	15mn+1tour
17h10	Manche 2	motos anciennes	15mn+1tour
17h30	Manche 2	125serie2	15mn+1tour
	Fin		
18h30	Remise des Prix		